

PROCES-VERBAL SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 24 novembre à dix-huit heures et trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Aboukanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit.

Absent(e)s représenté(e)s :

RAYSEGUIER Christian, donne procuration à CABROL Jacqueline.

TONON Yannick donne procuration MILHET Benoit.

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc.

Secrétaire de séance : MILHET Benoit.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 septembre 2025 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Le Maire propose au conseil de rajouter deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour :

- Plan de financement concernant la toiture de l'église, annule et remplace la délibération 2024_D31.
- Plan de financement de 3 coffrets électriques annule et remplace la délibération 2025_D17.

Ordre du jour du lundi 24 novembre 2025 à 18h30

- Demande de subvention pour le vidéoprojecteur de l'école.
- Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2026.
- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges CLECT du 12/06/2025.
- Délibération décidant la création d'un poste de rédacteur territorial.
- Délibération fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents.
- Révision du tarif au gîte communal.

- **Plan de financement concernant la toiture de l'église, annule et remplace la délibération 2024_D31.**

Vu la toiture d'une partie de l'Eglise nécessitant des travaux de réfections.

Vu les devis établis pour la somme de **17 368,60€ HT**,

Mme Le Maire propose un plan de financement pour la réfection de cette partie de toiture.

Plan de financement :

CACM	13 894,88€	80%
Autofinancement	3 473,72€	20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Plan de financement de 3 coffrets électriques annule et remplace la délibération 2025_D17.**

Mme Le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre aux normes 3 coffrets électriques (un à Labro ; un à la Laurié et un rue du foirail.)

Le coût global de l'opération est de 4 442,13€ HT

Mme Le Maire propose un plan de financement pour la mise aux normes des coffrets électriques.

Plan de financement :

CACM	3 553,71 €	80%
Autofinancement	888,42 €	20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Demande de subvention pour le vidéoprojecteur de l'école.**

Mme Le Maire explique au conseil que la mairie a dû changer le vidéoprojecteur de l'école communale.

La facture s'élève à 1 240,00€ HT.

Mme Le Maire propose un plan de financement pour l'achat d'un nouveau vidéoprojecteur.

Plan de financement :

CACM	992,00€	80%
Autofinancement	248,00€	20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2026.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2026 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Autorise Le Maire à signer la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2026 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

- **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges CLECT du 12/06/2025.**

Après examen par le conseil municipal du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (la CLECT).

Le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite à la réunion du 16/06/2025.

- **Délibération décidant la création d'un poste de rédacteur territorial.**

Vu l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude de la promotion interne de rédacteur aux fonctions de secrétaire générale de mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.

- **Délibération fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

De retenir pour le risque santé la solution assurantielle de la labellisation, c'est-à-dire les contrats individuels ayant reçu un label indiquant que le caractère solidaire a été préalablement vérifié au niveau national, sous la responsabilité de prestataires habilités à cette fin par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APCR).

De participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque santé, à hauteur d'un montant unitaire brut par agent et par mois de 15,00€.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2026.

- **Révision du tarif au gîte communal.**

Vu l'augmentation de la taxe de séjour à partir de 2026.

Le conseil municipal décide de fixer le tarif du gîte communal par personne et par nuitée à 23,00€ à partir du 1^{er} janvier 2026.

Après délibération,

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Jacqueline CABROL

La séance est levée à 19h45